

Veuvage

Penser à demander la pension de réversion

A l'occasion de la 2^e édition nationale des « **Rendez-vous de la retraite** », du 20 au 25 novembre 2017, les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco informent les assurés sur leurs droits à la retraite, en fonction de leurs différents parcours de vie.

Fidèles à leur mission d'intérêt général, l'Agirc et l'Arrco, qui gèrent la retraite complémentaire des 18 millions de salariés du privé et de 12 millions de retraités, souhaitent encourager leurs assurés à s'informer sur leurs droits à la retraite, tout au long de leur vie.

Annick, 65 ans, retraitée, vient de perdre son mari. Elle a droit à une pension de réversion...

Pour l'obtenir, il faut la demander.

Une pension de réversion peut être attribuée, sans condition de ressources, au décès du conjoint ou de la conjointe. Son montant est calculé à partir des droits à retraite obtenus par le défunt au cours de sa carrière et correspond à 60 % de ces droits.

Deux conditions doivent être remplies :

Ne pas se remarier, et être âgé d'au moins 55 ans pour la retraite Arrco, et d'au moins 60 ans pour la retraite Agirc des cadres.

Toutefois, les conditions d'âge ne s'appliquent plus, si au moment du décès, la personne veuve est invalide ou a deux enfants de moins de 25 ans à charge.

En cas de mariages multiples...

Si le/la défunt(e) avait déjà été marié(e), les droits sont partagés entre les conjoints et ex-conjoints au prorata de la durée de chacun des mariages.

En 2015, 164 000 personnes ont demandé une pension de réversion Arrco.

24 % d'entre elles ont également liquidé une pension de réversion Agirc.

Dans près de 15 % des cas, le conjoint était encore en activité au moment de son décès.¹



¹ Chiffres Agirc-Arrco.

Les Rendez-vous de la retraite 2017 – 2^e édition

S'informer sur sa retraite : les outils d'information et d'aide à la décision en ligne existent, mais restent insuffisamment connus !

Pour la 2^e année consécutive, les organismes de retraite complémentaire Agirc-Arrco partent à la rencontre de leurs assurés, dans toute la France. Les « Rendez-vous de la retraite », organisés du lundi 20 au samedi 25 novembre 2017, sont l'occasion pour chacun de faire le point gratuitement sur sa situation avec un conseiller et d'être guidé dans ses choix. Au programme : dans chaque département, des consultations personnalisées sans rendez-vous, des conférences pratiques dans plusieurs grandes villes de France et un accès en ligne et en continu à une équipe d'experts retraite.

Retrouver la liste des centres d'information (CICAS) partenaires de l'événement sur rdv-retraite.agirc-arrco.fr.

A propos de l'Agirc et l'Arrco

L'Agirc et l'Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé. Tous deux reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. Ils viennent compléter le régime de base de la Sécurité sociale et représentent entre 30 et 55 % de la retraite globale.

L'Agirc et Arrco représentent 18 millions de salariés qui cotisent avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs. Ils versent 70 milliards de retraites par an à 12 millions de retraités.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse :

Agence Florence Gillier & Associés : 01 41 18 85 55 – 06 46 05 26 31

Virginie Belloir : virginieb@fgcom.fr